



Commune d'Esneux

Service Urbanisme

Personne de contact : Florine PARIZEL
Tél : 04.380.93.35
Courriel : florine.parizel@esneux.be

Concerne : Purb 2014-126 BFUND S.A.
Aménagement des voiries
N/Réf. : U282/2016/FLP

Aux habitants du quartier d'Avister

Esneux, le 29 février 2016

Madame, Monsieur,

Nous avons récemment été interpellés par l'asbl Vert & Vie qui nous a rapporté vos craintes quant aux aménagements, relatifs à la mobilité, qui seraient réalisés dans le quartier, en cas d'octroi du permis d'urbanisation qui a été sollicité par la S.A. BFUND.

Nous tenons, tout d'abord, à vous rappeler certains éléments importants, dans le cadre de ce dossier :

1. La procédure de demande de permis d'urbanisation est toujours en cours, aucune décision n'a donc encore été prise à son sujet.
2. Au sein de cette procédure de demande de permis d'urbanisation, nous avons réalisé la procédure imposée en cas de création, modification ou suppression de voiries communales, conformément au décret wallon du 6 février 2014. C'est dans ce cadre que le Conseil communal s'est exprimé le 1^{er} octobre 2015. La décision du Conseil communal portait sur la création de l'assiette des nouvelles voiries. Les aménagements à réaliser (en ce compris les sens de circulation, les limitations de vitesse, les dispositifs ralentisseurs, d'éventuels potelets ou barrières,...) sont encore en cours de discussion et de réflexion au sein de nos services et feront l'objet d'une décision prise par le Collège communal, en concertation avec les services de police.
3. Il nous semble intéressant de décider des aménagements à réaliser en termes de mobilité, en même temps que de décider de l'octroi ou du refus du permis d'urbanisation, afin de pouvoir imposer certaines charges au lotisseur.

Soyez convaincus que nos services travaillent activement à la recherche d'une solution, dans l'intérêt de tous. Les aménagements qui ont fait l'objet du sondage organisés par l'asbl Vert et Vie ont effectivement été proposés. Toutefois, nous aimerions vous les expliquer de façon complète et vous exposer en quoi cette proposition nous semble être une bonne solution, compte tenu de tous les paramètres à prendre en compte dans ce dossier.



Commune d'Esneux

Service Urbanisme

La plupart des observations qui nous ont été adressées à l'occasion de l'enquête publique mettaient en avant l'étroitesse de l'entrée du hameau d'Avister, déjà problématique actuellement, et son incapacité à recevoir une charge de trafic supplémentaire. La proposition de cession d'emprise du demandeur vous semblait être une solution très partielle, dans la mesure où elle ne permettrait d'élargir la voirie que sur une petite portion. Par ailleurs, de manière générale et de l'avis des services de Police, notamment, l'élargissement de l'entrée du hameau d'Avister ne serait pas une solution acceptable puisqu'elle inciterait les automobilistes à augmenter leur vitesse et risquerait de provoquer de nouvelles situations dangereuses.

Partant de ce constat, il nous semblait intéressant de profiter de la mise en place de ce projet pour diminuer la charge de trafic à l'entrée du hameau d'Avister.

Ceci étant, nous avons pris en compte l'ensemble du quartier (rue Terre Antoine, rue du Cheneux, rue Sécheval, rue Meloye, rue Hayette et Avister) et considéré les deux entrées permettant l'accès à ce quartier : l'entrée du hameau d'Avister et la rue Terre Antoine. La proposition à trouver devait permettre de répartir plus équitablement la charge de trafic entre ces deux entrées, sans pour autant créer une voie de raccourci pour l'accès vers Boncelles, en passant par les rues Terre Antoine et du Cheneux, que certains craignaient.

Vos remarques mettaient également en avant l'importance de maintenir, voire d'améliorer, la convivialité et la sécurité, au sein du quartier. La réponse qui semble la plus évidente à la plupart d'entre vous, est de maintenir la configuration en cul-de-sac actuelle, par la mise en place de potelets amovibles.

Cependant, cette situation ne nous semble pas idéale, pour les raisons suivantes :

- elle ne permet pas de rééquilibrer la charge de trafic entre l'entrée d'Avister et la rue Terre Antoine ;
- elle n'est pas la plus pratique du point de vue de l'intervention des différents services au public (distribution du courrier, services d'incendie,...) ; nous savons que cette situation peut être mise en place mais il nous semble qu'elle ne doit être envisagée que s'il n'existe pas d'autre possibilité ;

Sur base de ces constats, les aménagements proposés par nos services sont les suivants (voir schéma n°1) :

- fermeture de la rue Sécheval à son intersection avec Avister, de manière à répartir le flux de véhicules en deux parties :
 - o accès aux rues Terre Antoine, du Cheneux et Sécheval par le carrefour entre la rue Terre Antoine et la rue de la Roche-aux-faucons ;
 - o accès aux rue Hayette et Meloye par Avister ;
- cette proposition serait complétée, par ailleurs, de la manière suivante : un rétrécissement de voirie, ne permettant pas à deux véhicules de se croiser, ainsi que des plateaux, seraient mis en place, à l'intersection du chemin n°68 et des nouvelles portions de voiries des rues Terre Antoine et du Cheneux ;

Cette proposition présente les avantages suivants :

- les habitations du quartier seront desservies de façon plus équilibrée, soulageant ainsi l'entrée du hameau d'Avister (voir schéma n°2) :



Commune d'Esneux

Service Urbanisme

- situation actuelle : 20 habitations desservies par la rue Terre Antoine et 100 habitations desservies par Avister
 - situation en maintenant la configuration en cul-de-sac : 32 habitations desservies par la rue Terre Antoine et 113 habitations desservies par Avister
 - situation en fermant la rue Sècheval : 69 habitations desservies par la rue Terre Antoine et 76 habitations desservies par Avister
- maintien de deux quartiers en cul-de-sac (une seule entrée/sortie pour chaque quartier) présentant les avantages suivants :
 - éviter la traversée d'une partie du lotissement par des automobilistes désireux d'emprunter un raccourci pour se rendre à Bonnelles ;
 - maintien d'une situation de clos pour chacun, favorisant ainsi la sécurité et la convivialité ;
 - maintien d'une vitesse limitée, grâce aux aménagements créés à l'intersection du chemin n°69 et des nouvelles portions de voiries des rues Terre Antoine et du Cheneux.

Nous pensons sincèrement que cette solution est la plus adaptée, dans l'intérêt de tous les habitants du quartier. Toutefois, nous sommes à votre disposition pour vous exposer oralement notre point de vue, si certains en ressentent encore le besoin après réception de ce courrier. Nous invitons ceux qui le souhaitent à se manifester et nous organiserons une rencontre, en conséquence.

Restant à votre écoute, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos respectueuses salutations.



Le Directeur général,
Stefan KAZMIERCZAK

Pour le Collège,



La Bourgmestre,
Laura IKER



SCHEMA N° 1



SCHEMA N° 2